



| OBJET | N° |
|--|------------|
| Procès-verbal du Conseil Municipal de Volessvres Séance du 3 Avril 2024 | 2024/PV/03 |

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois d'Avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire.

Date de Convocation : 20 Mars 2024

En exercice : 14

Présents : 13

Richard PERRIER- Maire, Jean-Noël DUCRET- 1^{er} Adjoint, Martine COUEGNAS- 2^{ème} Adjoint, Guillaume ALLOIN, Sandra CHAPEY, Sandrine COMTE-LATHUILLIERE, Alain DEROCHE, Marie-Laure MENTEUR-PETIT, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX, David PIERRE, Jean-Baptiste ROUX, Marie-Claire THÉREAU.

Absents : 1

Gaëlle GORDAT (Pouvoir).

Secrétaire de Séance : Martine COUEGNAS

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 13 FEVRIER 2024
2. Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2023
3. Affectations des Comptes de Résultats 2023
4. Approbation des Budgets Primitifs 2024
5. Vote des taux imposition 2024
6. Redevance Assainissement
7. Mise à disposition salles aux associations
8. Prêt Lotissement : Remboursement partiel anticipé
9. Elections Européennes 2024 – Tenue des bureaux de vote
10. Recensement Population 2025
11. Ressources Humaines – Ouverture contrat CUI-CAE
12. Subventions aux associations
13. Devis menuiseries bâtiment restaurant
14. Questions Diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents et constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

1. Compte rendu de la séance du 13 Février 2024

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 Février 2024.

2. APPROBATION COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs des budgets Principal, Assainissement et Lotissement. Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Jean -Noël DUCRET, le Conseil Municipal examine et approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2023 dont les résultats s'établissent ainsi :

| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
|--------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) |
| Résultats Clôture 2022 | 79 561,10 € | | | 434 429,81 € | | 354 868,71 € |
| Opération 2023 | 172 455,44 € | 469 277,96 € | 332 983,07 € | 412 033,61 € | 505 438,51 € | 881 311,57 € |
| Résultat 2023 | | 296 822,52 € | | 79 050,54 € | | 375 873,06 € |
| Résultats Clôture 2023 | | 217 261,42 € | | 372 360,83 € | | 589 622,25 € |
| Restes à réaliser | 5 554,00 € | | | | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 211 707,42 € | | 372 360,83 € | | 584 068,25 € |

| COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT | | | | | | |
|-------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) |
| Résultats Clôture 2022 | | 6 028,00 € | | 54 987,11 € | | 61 015,11 € |
| Opération 2023 | 1 678,00 € | 3 836,00 € | 4 770,00 € | 9 929,69 € | 6 448,00 € | 13 765,69 € |
| Résultat 2023 | | 2 158,00 € | | 5 159,69 € | | 7 317,69 € |
| Résultats Clôture 2023 | | 8 186,00 € | | 60 146,80 € | | 68 332,80 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 8 186,00 € | | 60 146,80 € | | 68 332,80 € |

| COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT | | | | | | |
|-------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) | Dépense ou déficit (2) | Recette ou excédents (2) |
| Résultats Clôture 2022 | | | 4 168,66 € | | 4 168,66 € | |
| Opération 2023 | 128 175,84 € | 128 175,84 € | 366 659,63 € | 370 828,29 € | 494 835,47 € | 499 004,13 € |
| Résultat 2023 | | | | | | |
| Résultats Clôture 2023 | | | | 4 168,66 € | | 4 168,66 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | 4 168,66 € | | 4 168,66 € |

Après l'adoption des comptes, Monsieur le Maire fait lecture du document établi par Mme DARD du Trésor Public détaillant les indicateurs financiers de la gestion 2023 et leur évolution. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2023 des budgets Principal, Assainissement et Lotissement.

3. AFFECTATION DES COMPTES DE RESULTATS

Après avoir examiné les comptes administratifs, Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

| | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 79 050.54 € |
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 293 310.29 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 372 360.83 € |
| D Solde d'exécution d'investissement | 217 261.42 € |
| F Solde des restes à réaliser d'investissement (4) | -5 554.00 € |
| Besoin de financement F | =D+E 0.00 € |
| AFFECTATION = C | =G+H 372 360.83 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 0.00 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 372 360.83 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0.00 € |

BUDGET LOTISSEMENT

| | |
|--|------------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 4 168.66 € |
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0.00 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 4 168.66 € |
| D Solde d'exécution d'investissement | 0.00 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) | 0.00 € |
| Besoin de financement F | =D+E 0.00 € |
| AFFECTATION = C | =G+H 4 168.66 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 0.00 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 4 168.66 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0.00 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT

| | |
|---|-------------|
| a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 5 159.69 € |
| dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : | 0.00 € |
| c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) | 54 987.11 € |
| Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 60 146.80 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement | 8 186.00 € |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement | 0.00 € |
| Besoin de financement = e. + f. | 0.00 € |
| AFFECTATION (2) = d. | 60 146.80 € |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00 € |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) | 0.00 € |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : | 60 146.80 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (3) | |

4. APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2024 pour le budget principal, lotissement et assainissement, établi en collaboration avec la commission des finances, compte tenu des éléments financiers qui lui ont été fournis par les services préfectoraux et la direction des services fiscaux, tant en ce qui concerne certaines dépenses que certaines recettes.

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitif 2024 ainsi :

Budget Principal

| | | |
|-----------------------------|------------|--------------|
| Section de fonctionnement : | Recettes : | 758 628,14 € |
| | Dépenses : | 758 628,14 € |
| Section d'investissement : | Recettes : | 439 419,42 € |
| | Dépenses : | 439 419,42 € |

Budget Lotissement

| | | |
|-----------------------------|------------|--------------|
| Section de fonctionnement : | Recettes : | 156 958,66 € |
| | Dépenses : | 156 958,66 € |
| Section d'investissement : | Recettes : | 164 779,00 € |
| | Dépenses : | 164 779,00 € |

Budget Assainissement

| | | |
|-----------------------------|------------|-------------|
| Section de fonctionnement : | Recettes : | 69 824,80 € |
| | Dépenses : | 69 824,80 € |
| Section d'investissement : | Recettes : | 12 186,00 € |
| | Dépenses : | 12 186,00 € |

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases et produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2024 et le Conseil Municipal, approuve cette proposition de maintenir les taux d'imposition comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 2,98 % |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 24,13 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 15,40 % |

6. REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de retirer la délibération DEL_2024-8 du 13 Février 2024 sur la fixation du tarif de la redevance d'assainissement sur les consommations 2023. En effet, cette délibération a été rédigée en 2024 pour l'année 2023. La Préfecture nous a informés que cette procédure n'est pas conforme et qu'il faut voter pour l'année en cours, et dans l'idéal, pour l'année suivante.

Le Maire propose de retirer la délibération DEL_2024-8, d'appliquer pour 2023 le taux de 2022 et de procéder à la fixation d'un nouveau taux à compter de 2024 et jusqu'à sa révision.

Le 1^{er} Adjoint nous informe également qu'un schéma directeur va être réalisé pour faire une étude complète sur les réseaux d'assainissement collectifs. Les études sont subventionnables à hauteur de 50% du montant total mais pour pouvoir prétendre à ces subventions, il faudra appliquer un tarif sur les redevances à 1,25€ minimum par m3 d'eau consommé.

Monsieur le Maire, propose donc de voter le prix de l'assainissement collectif à 1,25€ par m3 consommé à compter de 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7. ASSOCIATIONS : MISE A DISPOSITION DES SALLES

Afin de mieux cadrer la mise à disposition gracieuse des salles aux associations, il est proposé qu'il soit rempli un formulaire de demande de mise à disposition que ce soit sur une date ponctuelle ou une récurrence annuelle. Ce document permettra une meilleure traçabilité des occupants de nos locaux publics. Des réflexions sont en cours quant à la demande d'une attestation d'assurance ou non.

8. PRÊTS : REMBOURSEMENT PARTIEL ANTICIPÉ

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt de 300 000 euros a été contracté pour la réalisation des travaux d'aménagement du « Lotissement le Sainfoin – Tranche 2 », et que cette somme doit être remboursé à terme au plus tard le 30 Septembre 2025. Il est proposé de procéder au remboursement de 150 000 € sur le budget primitif 2024 et 150 000 € sur le budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement du prêt comme énoncé.

9. ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections se tiendront le Dimanche 9 Juin 2024 en Mairie de Volesvres. Il est rappelé que les inscriptions pourront se faire en ligne jusqu'au 1^{er} Mai 2024 et en Mairie jusqu'au 3 Mai 2024. Au-delà, les inscriptions seront effectives dès le 10 Juin, lendemain du scrutin. Pour les jeunes ayant effectué leur recensement militaire sur la commune de Volesvres, nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de vous inscrire. Les inscriptions sont automatiques à la majorité (18 ans effectif la veille du scrutin) sur les listes de la commune. Si des personnes sont volontaires pour aider au dépouillement, faites-vous connaître.

10. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le prochain recensement de la population se tiendra de mi-janvier à mi-février 2025.

La commune recherche un agent recenseur pour effectuer cette mission, qui consiste à recenser la population de Volesvres en déposant des questionnaires à remplir en ligne ou sur papier. Il faudra aussi accompagner et répondre aux questions des recensés si nécessaire, puis collecter les informations obtenues. Si vous êtes disponible et aimez le contact avec la population, rapprochez-vous de la Mairie.

11. EMBAUCHE CONTRAT AIDÉ

Dans le cadre d'un contrat aidé pour une réinsertion en milieu professionnelle, la commune de Volesvres propose d'embaucher une personne à temps partiel pour soutenir les missions du secrétariat. Des Curriculum Vitæ ont déjà été étudiés et une candidate a été reçue en entretien.

Il est proposé de valider cette ouverture de poste et de procéder aux démarches nécessaires au recrutement. Le Conseil Municipal approuve le recrutement en contrat aidé à raison de 20h par semaine sur un poste de secrétariat.

12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues et propose au Conseil Municipal d'étudier et de valider comme suit :

| Association | Subvention Allouée |
|--|--------------------|
| Société d'Agriculture et d'Élevage du Charollais | 150 € |
| Elan Palingeois | 300 € |
| ADMR | 200 € |
| Papillons Blancs | 130 € |
| SSIAD Paray-Palinges | 150 € |
| Association Roannaise pour l'Apprentissage | 50 € |
| Total | 980 |

Les subventions de la Société d'Agriculture et d'Élevage du Charolais et de l'Élan Palingeois n'ayant pas pu être présentées sur 2023, sont présentées sur l'année 2024 en régularisation.

13. DEVIS MENUISERIES BATIMENT RESTAURANT

Les devis présentés lors du Conseil Municipal du 13 Février dernier, sont toujours en réflexion. Il est proposé aujourd'hui de valider la partie concernant l'accès autonome par l'extérieur en priorité. Le Conseil Municipal valide cette proposition et accepte le devis de l'entreprise MAMESSIER pour les travaux d'escalier et d'accès extérieur du bâtiment du restaurant communal pour 9 000€ environ.

14. Questions Diverses

- A. Travaux de voiries :** Le Grand Charolais, et après plusieurs réunions d'échanges sur les besoins en voirie pour l'année 2024, a validé les demandes présentées par la commune de Volesvres à savoir la Rue du Val d'Or, la Route des Halliers et la Route de Passange pour un montant de 33 812.63€ TTC.
- B. PLUi :** Plusieurs réunions se sont tenues pour défendre la constructibilité de nos territoires. La tendance est plutôt à la réduction des zones constructibles et de favoriser les zones urbanisées. D'autres échanges sont à venir.
- C. Urbanisme :** Les dossiers de Certificats d'Urbanisme soutenus par la commune sont partis en recours auprès de la CDPENAF (Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) dans l'attente d'une réponse sur la faisabilité des projets envisagés.
- D. Calendrier des Manifestations**
- **11 Juin :**
Scènes en Campagne au Château de Cypierre Organisé par le Département en collaboration avec les associations communales Côté Scène et Ciné Passion.
 - **15 Juin :**
Ciné Camping avec la projection d'un film en plein air sur écran géant au Camping de Volesvres.
- E. Accès aux Bâtiments Communaux**
Des réflexions sur la mise en place de badges ou cartes permettant l'accès aux différents bâtiments communaux sont menées afin d'améliorer les remises et restitutions clés.
- F. Projets Piscines**
Les Piscines de Digoin, Charolles et Paray-le-Monial nécessitent des rénovations importantes. Des débats s'organisent autour des propositions présentées par Le Grand Charolais, à savoir s'il est préférable de rénover les trois piscines ou de procéder à la création d'une nouvelle.
- G. Cimetière**
Suite à la commande en 2023, de nouvelles cases de colombariums et de la création d'un jardin du souvenir, les travaux ont pris fin en ce début d'année. Trois nouvelles cases de colombarium sont disponibles et la commune propose désormais la dispersion des cendres funéraires dans le jardin du souvenir accompagnée d'une plaque commémorative. Des aménagements esthétiques vont également être installés pour embellir cet espace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Maire
Richard PERRIER



Le Secrétaire de Séance
Martine COUEGNAS

